

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2024

XIV. Approbation d'une convention d'application à l'accord-cadre de coopération avec l'université de Sfax (Tunisie) dans le cadre de la mise en place d'un double diplôme en licence économie et gestion.

- VU** les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;
VU les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
VU les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
VU l'arrêté du 22 mai 2018 accréditant l'université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU l'accord-cadre de coopération du 21 décembre 2018 ;
VU l'avis rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 11 mars 2024 ;
VU les statuts de l'université d'Orléans ;

L'université d'Orléans (France) et l'Université Sfax (Tunisie) conviennent de collaborer en vue d'organiser la mise en place d'une formation spécialisée en économie et sanctionnée par la délivrance simultanée :

- du diplôme de licence économie et gestion, parcours International Economics par l'université d'Orléans ;
- du diplôme de licence en sciences économiques par l'université de Sfax.

Ce double diplôme se déroulera sur 1 année soit 2 semestres.

Le Conseil d'administration approuve la convention d'application à l'accord-cadre de coopération avec l'université de Sfax (Tunisie) dans le cadre de la mise en place d'un double diplôme en licence économie et gestion.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	21
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/03/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Convention d'Application à l'accord- cadre de coopération entre
L'Université de Sfax (Tunisie)
et
L'Université d'Orléans (France)

Mise en place d'un Double Diplôme en Licence Économie et Gestion

Entre

L'Université d'Orléans, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
sise Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749 – 45067 Orléans cedex 2 – France,

représentée par son Président, **Pr Éric BLOND**

ci-après désignée l'Université d'Orléans,

d'une part,

et

L'Université de Sfax

sise Route de l'Aéroport Km 0.5 BP 1169 .3029 Sfax - TUNISIE

représentée par son président, **Pr Abdelwahed MOKNI**

ci-après désignée l'Université de Sfax

d'autre part,

Vu les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;

Vu les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;



Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du xxxxxx 2024 accordant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'accord-cadre de coopération du 16 décembre 2023

Après avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 11 mars 2024 ;

Concernant la partie française,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Université d'Orléans (France) et l'Université Sfax (Tunisie) conviennent de collaborer en vue d'organiser la mise en place d'une formation spécialisée en économie et sanctionnée par la délivrance simultanée :

- du diplôme de Licence Economie et Gestion, parcours *International Economics* par l'Université d'Orléans
- et
- du diplôme de Licence en Sciences Economiques par l'Université de Sfax

Article 2 : Durée de la formation

Ce double diplôme se déroulera sur 1 année soit 2 semestres.

Article 3 : Objectifs du programme

Alinéa 3.1 : Permettre aux étudiants d'acquérir les compétences et les connaissances dans les domaines de l'économie internationale.

Alinéa 3.2 : Permettre aux étudiants de bénéficier du programme et des enseignements de la Licence Economie et Gestion, parcours *International Economics* de l'Université d'Orléans et de la Licence en Sciences Economiques par l'Université de Sfax.

Article 4 : Organisation et Contenu de la formation

Alinéa 4-1 : Organisation de la formation

Les étudiants de la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion de Sfax (FSEG) doivent s'inscrire dans la licence Sciences Economiques de l'Université de Sfax en L1 et en L2 et peuvent postuler à la DD durant leur deuxième année de licence. L'inscription en Double Diplôme s'effectue en L3.

Les étudiants de l'Université d'Orléans s'inscrivent en licence Economie et Gestion à l'UFR DEG en L1 et L2 et pourront postuler au Double Diplôme dans le courant de la deuxième année (L2).

Pendant les deux premières années (L1 et L2), les étudiants inscrits à la FSEG et à l'Université d'Orléans suivront les cours dans leurs établissements d'origine respectifs. Ils passeront aussi les examens proposés par leurs établissements d'origine respectifs.

Les étudiants de la FSEG et de l'UO sont tenus de réaliser une mobilité en L3 au Semestre 5 dans l'université partenaire. Les étudiants de la FSEG passeront les examens proposés par les enseignants d'Orléans dans les locaux de l'Université d'Orléans. Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent prolonger leur mobilité au S6.

Réciproquement, les étudiants inscrits à l'Université à Orléans et passant un semestre ou une année à l'Université de Sfax doivent passer les examens proposés par les enseignants de Sfax dans les locaux de la FSEG. Dans ce cas, les copies seront collectées et corrigées d'une manière sécurisée par les enseignants de chacune des Universités pour leurs enseignements respectifs.

Le recours aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement est au centre du parcours de ce Double Diplôme que ce soit dans un but d'innovation pédagogique ou pour encourager le travail personnel et le travail en équipe. La plateforme pédagogique CELENE sur laquelle les enseignants du parcours ont la possibilité de mettre à la disposition des étudiants les ressources pédagogiques de base en est l'outil principal.

Les enseignants utilisent également diverses technologies éducatives dans le cadre de leur enseignement (outils web-conférences, enregistrement vidéo).

- le contenu de chaque matière est constitué de plusieurs supports pédagogiques (synthèse écrite en ligne, exercices d'auto-évaluation, études de cas, documents et lectures complémentaires). L'ensemble de ces supports est mis en ligne sur la plateforme CELENE à laquelle ont accès tous les étudiants inscrits à l'Université d'Orléans par le biais de l'Espace Numérique de Travail.

- Les séances de TD sont encadrées localement par des professeurs francophones et anglophones de l'université d'accueil ou partenaire. Ces professeurs travaillent sur la base des documents et des annales mis à leur disposition sur les plateformes dédiées (plateforme CELENE à l'Université d'Orléans et plateforme *Université Virtuelle de Tunis* à l'Université de Sfax).

Alinéa 4-2 : Assurances santé



Pour tous les étudiants la souscription d'une assurance rapatriement médical est obligatoire pour toute la période de mobilité.

Les étudiants de l'Université d'Orléans souscriront une assurance santé à l'Université de Sfax avant leur départ, ils souscriront également une assurance santé privée qui couvrira les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement.

Il appartiendra aux étudiants de l'Université de Sfax de s'affilier à la Sécurité Sociale française dès leur arrivée en France. Cette procédure est gratuite. Leur couverture sera effective à compter du jour d'inscription à l'Université d'Orléans. Il est demandé aux étudiants de souscrire une assurance santé privée « maladie et hospitalisation » les couvrant entre leur arrivée en France et leur inscription à l'Université d'Orléans.

Alinéa 4-3 : Langue de l'enseignement :

Les étudiants suivant des cours en français à l'Université d'Orléans doivent avoir au minimum un niveau B2 conformément au vote de la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université d'Orléans du 14 novembre 2016. Ce niveau doit être attesté par un certificat de français (DALF OU TCF). En outre, ils doivent également avoir un niveau d'anglais équivalent B2.

Les étudiants inscrits dans le Double Diplôme suivront certains cours en anglais et d'autres en français (voir annexe 1 : maquette de la licence 3 Economie-Gestion, *International Economics* de DEG de l'Université d'Orléans).

Alinéa 4-4 : Les étudiants français et tunisiens devront suivre les enseignements obligatoires conformément aux maquettes prévues en annexe 1.

Alinéa 4-5 : L'Université de Sfax reconnaît que l'Université d'Orléans est soumise au règlement européen du 14 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général pour la protection des données (RGPD). Aussi, L'Université de Sfax collaborera avec l'Université d'Orléans de manière à permettre la protection des données personnelles de ses étudiants et personnels, c'est-à-dire toutes les informations se rapportant à un étudiant ou à un personnel identifié ou identifiable. Les grands principes du RGPD relatifs aux traitements de données personnelles (art. 5) sont applicables aux traitements concernant les étudiants et personnels de l'Université d'Orléans, notamment les exigences de licéité des traitements, de finalités déterminées et légitimes pour les collectes de données, de minimisation des données, de mise à jour des données, de conservation pendant une durée limitée, de sécurisation des données pour garantir leur intégrité et confidentialité. Rien, dans le présent accord ou dans toute activité entreprise en vertu de celui-ci ne sera interprété comme obligeant l'Université d'Orléans à enfreindre une obligation imposée par le RGPD.

Alinéa 4-6 : Coût de revient

Les cours proposés aux étudiants inscrits dans le double diplôme sont mutualisés avec la Licence Economie et Gestion, parcours *International Economics* à Orléans et la Licence en Sciences Economiques par l'Université de Sfax et ne génèrent donc pas de coûts maquette supplémentaires pour les deux universités.

Article 5 : Admission des étudiants

Alinéa 5-1 : La sélection des candidats est fondée sur l'évaluation du dossier académique, les lettres de recommandation soumises et le principe de la parité entre les deux institutions partenaires. Les étudiants pourront être convoqués à un entretien.

Alinéa 5-2 : Les décisions d'admission sont prises par chaque établissement après consultation de l'université partenaire.

Dans le cadre de la sélection des étudiants, la technique des vidéoconférences pourra être utilisée.

Alinéa 5-3 : Pour être admis dans le Double Diplôme et effectuer une mobilité en L3 dans l'université partenaire, l'étudiant de l'Université d'Orléans devra avoir validé la L2 de Economie et Gestion ; de même, l'étudiant de la FSEG devra avoir validé la L2 Sciences Economiques de l'Université de Sfax.

Alinéa 5-4 : Lors de sa première inscription, tout candidat peut être amené à subir un test dans l'une des langues d'enseignement du programme.

Alinéa 5-5 : Les deux universités limitent le nombre total d'admissions à 10 étudiants par année.

Article 6 : Droits de scolarité

Les étudiants s'inscrivent dans les deux universités dont ils souhaitent obtenir le diplôme, acquittent les droits de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine et en sont dispensés dans l'université d'accueil. Les étudiants de l'Université de Sfax sont exonérés de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus).

Article 7 : Evaluation de la formation

Alinéa 7-1 : Modalités de Contrôle des Connaissances

Chaque enseignement est évalué selon les modalités de contrôle des connaissances en vigueur pour l'année en cours dans l'établissement où il est dispensé.

Ces modalités et la réglementation des études sont arrêtées chaque année par les instances compétentes de l'établissement dans lequel les enseignements sont suivis, et communiquées aux étudiants au plus tard dans le mois qui suit le début de ces enseignements.

En cas d'examens écrits, les étudiants sont autorisés à utiliser un dictionnaire papier de langue bilingue.

Dans chaque établissement, une unité d'enseignement est définitivement acquise dès lors que la moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 à l'Université d'Orléans, et 10/20 à l'Université de Sfax (les systèmes de notation français et tunisiens étant les mêmes). L'acquisition d'une unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits ECTS qui lui sont affectés.

A l'université d'Orléans, la validation d'un semestre et des 30 crédits ECTS correspondants est obtenue par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent ou, à défaut, par compensation entre ces unités d'enseignement dès lors que la moyenne générale des notes obtenues à chaque unité d'enseignement et coefficientées par la valeur en crédits ECTS est supérieure ou égale à 10/20.

La validation de l'année et des 60 crédits ECTS correspondants est obtenue par la validation des deux semestres qui la composent ou, à défaut, par compensation entre ces deux semestres dès lors que la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

A l'université de Sfax, la validation d'un semestre et des 30 crédits ECTS correspondants est obtenue par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent ou, à défaut, par compensation entre ces unités d'enseignement dès lors que la moyenne générale des notes obtenues à chaque unité d'enseignement et coefficientées par la valeur en crédits ECTS est supérieure ou égale à 10/20.

La validation de l'année et des 60 crédits ECTS correspondants est obtenue par la validation des deux semestres qui la composent ou, à défaut, par compensation entre ces deux semestres dès lors que la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

Alinéa 7-2 : Constitution des jurys

Chaque établissement constitue ses propres jurys pour la validation des unités d'enseignement, semestres, années et diplômes sanctionnant le parcours de formation.

Pour l'obtention de la licence, chaque université partenaire organise les examens de 3e année du cursus d'économie. Les étudiants tunisiens qui sont en mobilité à l'université d'Orléans passeront les examens des semestres de mobilité dans les locaux de l'université d'Orléans dans les mêmes conditions que les étudiants orléanais. Les étudiants orléanais en mobilité à

Sfax passeront les examens des semestres en mobilité dans les locaux de la FSEG dans les mêmes conditions que les étudiants tunisiens.

Alinéa 7-3 : 2ème sessions

Si des étudiants de Sfax ou d'Orléans sont amenés à composer en 2ème session, ils devront composer dans les mêmes conditions que tous les étudiants dans ce cas et devront donc être présents lors des examens de 2ème session dans l'université partenaire.

Article 8 : Mobilité des étudiants

Alinéa 8-1 : Inscrits dans les deux universités, les étudiants devront suivre dans le cadre de cette double licence un ou plusieurs semestres à l'Université d'Orléans pour les étudiants tunisiens et un ou plusieurs semestres à la FSEG pour les étudiants orléanais.

Les frais de transport, d'hébergement et d'assurances sont à la charge de l'étudiant.

Alinéa 8-2 : L'université d'accueil s'engage, dans la mesure du possible, à aider l'étudiant visiteur dans la recherche d'un lieu d'hébergement et à lui procurer les informations, orientations et aides conformément aux coutumes en vigueur concernant l'accueil des étudiants étrangers. Dans la mesure du possible et dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'université informera également les étudiants des différentes possibilités d'aide et de sources de financement à l'international.

Article 9 : Délivrance du diplôme

S'ils ont satisfait aux conditions définies par l'article 7-1 relatif au système de contrôle des connaissances, les étudiants se voient délivrer à l'issue de leur scolarité deux diplômes :

- un diplôme (tunisien) délivré par l'Université de Sfax et qui portera le titre de Licence Sciences Economiques
- un diplôme français délivré par l'Université d'Orléans et qui portera le titre de « Licence Economie et gestion » (spécialité *International Economics*)

Chacun des diplômes est obtenu avec ou sans mentions dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Intervalle de notes	Résultat	Mention
Note < 10	Refusé	
10 ≤ note < 12	Admis	Passable (P)
12 ≤ note < 14	Admis	Assez Bien (AB)
14 ≤ note < 16	Admis	Bien (B)
16 ≤ note < 18	Admis	Très Bien (TB)
Note ≥ 18	Admis	Félicitations

Article 11 : Gestion du programme

Alinéa 11-1 : M. Nouri CHTOUROU est nommé responsable du programme pour l'Université Sfax et

M. Amine LAHIANI est nommé responsable du programme pour l'Université d'Orléans.

Alinéa 11-2 : Tout élément non mentionné dans la présente convention est soumis aux règlements pédagogiques de chaque établissement.

Article 12 - Durée de la collaboration

La présente convention prend effet à la date de signature des deux institutions et après validation des autorités de tutelle. Elle est conclue jusqu'à la fin de l'habilitation restant à courir pour l'Université d'Orléans et pour l'Université de Sfax.

Chaque partie peut demander la modification ou la résiliation de la présente convention sous réserve d'un préavis écrit de six mois.

Cette convention est rédigée en langue française, la version française faisant foi en France et en Tunisie.



Fait en deux exemplaires,

Le

Pour l'Université d'Orléans

Le Président

Pr. Éric BLOND

Le

Pour l'Université de Sfax

Le Président

Pr. Abelwahed MOKNI

Le Directeur de l'UFR DEG
Pr. Pierre ALLORANT

Le Doyen de la FSEG
Pr. Younes BOUJELBENE



Coordonnées

Université d'Orléans
BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
France

Tél : + 33 2 38 49 47 95

E-mail : international@univ-orleans.fr

Nom, fonction et coordonnées des
coordinateurs pédagogiques

Amine LAHIANI
Tél : + 33 2 38 49 25 17
E-mail : amine.lahiani@univ-orleans.fr

Isabelle RABAUD
E-mail : isabelle.rabaud@univ-orleans.fr

Nom, fonction et coordonnées du coordinateur
administratif

Hervé PERREAU
Pôle Développement et Partenariats
Direction des Relations Internationales

Tél : + 33 2 38 49 48 34

E-mail : partnerships@univ-orleans.fr

Coordonnées

Université de Sfax
BP 1169.3029
Route de l'Aéroport Km 0.5 - Sfax
Tunisie

Tél : +216 74 247 401

E-mail : fatma.ghorbel@usf.tn

Nom, fonction et coordonnées du coordinateur
pédagogique

Nouri CHTOUROU
Tél : +216 96 108 665
E-mail : nouri.fsegs@gmail.com

Nom, fonction et coordonnées du coordinateur
administratif

Fatma GHORBEL
Head of International Relations Office
Erasmus+ & H2020 Contact point

Tél : +216 74 247 401

E-mail : fatma.ghorbel@usf.tn

Annexe 1 : tableau des enseignements pour les étudiants français et tunisiens

Maquette de la licence Economie et Gestion de l'Université d'Orléans.

Unité d'enseignement	ECTS	Volume horaire Cours Magistraux	Volume horaire Cours Travaux Dirigés	Volume horaire Travaux Dirigés
----------------------	------	---------------------------------------	--	-----------------------------------

Semestre 1 Économie et Gestion				
Principes d'économie	4	30		
Management des organisation	4	30		
Méthodes quantitatives pour l'économie et la gestion I	4		36	
Macroéconomie I	4	30		15
Introduction au droit	3	24		
Histoires et perspectives économiques	2	24		
Anglais 1	3			15
1 Option au choix :				
- Langues (Allemand, Espagnol, Chinois)	3			15
- Compléments de mathématiques	3	24		
- Sciences politiques et institutions	3	24		

Semestre 2 Économie et Gestion				
Introduction à la comptabilité	4		45	
Droit civil : biens et personnes	3	24		
Microéconomie I	4		40	
Statistiques pour l'économie et la gestion	3		30	
Introduction à la Sociologie	4	24		
Méthodes quantitatives pour l'économie et la gestion II	3		30	
Anglais 2	3			20
2 Option au choix :				
- Langues (Allemand, Espagnol, Chinois)	3			15
- Grands enjeux économiques	3	20		
- Maîtrise de la suite Office (Word, Excell)	3			20
Facultatif : Stage				

Semestre 3 Économie et Gestion				
Comptabilité financière	4		36	
Macroéconomie II	4	24		15
Microéconomie II	4	30		15
Intermédiaires et marchés financiers	3	24		
Histoire de la pensée économique	2	18		
Mathématiques appliquées à l'économie I	4		30	
Anglais	3		20	
Programmation Python pour l'Economie et la Gestion	2			15
PPP	2	1,5		6
2 Option au choix :				
- Introduction au Marketing	2	12		
- Langues (Allemand, Espagnol, Chinois)	2			15
- Introduction au management stratégique	2	15		
- UEO	2	15		

Semestre 4 Économie et Gestion				
Mathématiques appliquées à l'économie II	3		30	
Probabilités et Variables aléatoires	4		36	
Economie monétaire et bancaire	3	20		7,5
Politiques Economiques	3	24		
Python : traitement et analyse de données	3		30	
Enjeux de la globalisation	3	24		
Environnement et enjeux de la transition écologique	2	20		
Anglais	3		20	
2 Option au choix :				
- Langues (Allemand, Espagnol, Chinois)	3			15
- Introduction à la gestion des ressources humaines	3	18		
- Mathématiques renforcées	3	24		
Facultatif : Stage				

Semestre 5 Économie et Gestion				
Finance de marché	4	24		
Statistiques appliquées à l'économie	4	24		15
Politique monétaire	3	20		8
Economie internationale	4	24		15
Anglais	2			15
Environmental economics	3	24		
International finance	3	20		
Labor economics	3	20		10
Econométrie	4	24		15

Semestre 6 Économie et Gestion				
Macroéconomie avancée	3	20		10
Microéconomie avancée	3	20		10
Théorie des jeux	2	16		
Economie de la croissance et du développement	3	24		
Anglais	2			15
Serious game	3			15
Natural resource management and geopolitics	4	24		15
Trade policy and international production	5	24		15
Applied projects in international economics	3		25	
European economics	2	20		

Maquette de la licence Sciences Economiques de l'Université de Sfax

Unité d'enseignement	ECTS	Volume horaire Cours Magistraux	Volume horaire Cours Travaux Dirigés	Volume horaire Travaux Dirigés
----------------------	------	---------------------------------------	--	-----------------------------------

Semestre 1 Parcours : Commerce et Finance Internationale (Tronc Commun)				
Principes d'économie	5	42		21
Principes de gestion	5	42		21
Comptabilité financière 1	5	42		21
Analyse	5	42		21
Statistique descriptive et calculs des Probabilités	5	42		21
Langue française 1	1.5			21
Langue anglaise 1	1.5			21
Compétences digitales : 2CN 1	2			21

Semestre 2 Parcours : Commerce et Finance Internationale (Tronc Commun)				
Microéconomie 1	6	42		21
Macroéconomie 1	5	42		21
Comptabilité financière 2	5	42		21
Algèbre	5	42		21
Principes de droit	4	42		
Langue française 2	1.5			21
Langue anglaise 2	1.5			21
Compétences digitales : 2CN 2	2			21

Semestre 3 Parcours : Commerce et Finance Internationale (Tronc Commun)				
Microéconomie 2	5	42		21
Macroéconomie 2	4	42		21
Histoire des faits et de la pensée économique	4	42		21
Conférences carrières	3	21		21
Les métiers de l'économiste	2	21		
Langue française 3	1.5			21
Langue anglaise 3	1.5			21
Culture entrepreneuriale	2	21		
<i>Optionnelle :</i>				
<i>Initiation à l'ingénierie financière</i>	4	42		
<i>Economie régionale et spatiale</i>	3	42		

Semestre 4 Parcours : Commerce et Finance Internationale (Tronc Commun)				
Economie internationale	3	42		
Economie industrielle	3	42		
Economie Monétaire		42		21
Statistique inférentielle	4	42		21
Communication skills		21		
Méthodologie d'élaboration d'un rapport de stage	4	21		
Langue anglaise 4	2			21
Business model	2	21		
<i>Optionnelle :</i>				
<i>Economie de l'environnement</i>	2			
<i>Théorie des organisations</i>	3	42		

Semestre 5 Parcours : Commerce et Finance Internationale				
Initiation à l'économétrie	4	42		
Finance internationale	3	42		
Droit du commerce international	2	21		
Politiques commerciales	4	42		
Soutenance du rapport de stage	3			
Gestion de carrière et techniques de recherche d'emploi	2	21		
Business English 1	2			21
Développement personnel	3		42	
<i>Optionnelle :</i>				
<i>Techniques commerciales internationales</i>	4	42		
<i>Stratégies de pénétration des marchés</i>	3	42		

Semestre 6 Parcours : Commerce et Finance Internationale				
Enquête et sondage	5	42		21
Stratégies internationales des firmes	3	42		
Techniques financières internationales	4	42		21
PFE : étude de cas, plan d'affaires ou autres	6			
Business English 2	2			21
Analyse et évaluation des projets	3	42		
<i>Optionnelle :</i>				
<i>Commerce et marchés étrangers</i>	4	42		
<i>L'émergence économique en Afrique</i>	3	42		